

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 011-5659/19/BM

■ Attribution d'une subvention au Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour la réalisation du contrat de développement - Approbation d'une convention MET 19/10217/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est partenaire associé du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un contrat de développement sur trois ans, qui a été validé par délibération du Conseil métropolitain du 13 juillet 2017. Ce contrat est adossé au plan d'action triennal 2018-2020 du PNR, et il permet d'attacher des financements métropolitains à une sélection d'actions issues de ce plan triennal, en fonction de leur contribution au projet métropolitain dans son ensemble.

Dans le cadre de ce contrat de développement, le montant global de subvention au profit du PNR de la Sainte-Baume est évalué à 250 000 euros pour les trois années du contrat. En 2018, la subvention pour la première année de ce contrat s'est élevée à 90 600 euros.

Un groupe technique de suivi se réunit régulièrement, afin :

- d'arrêter le programme annuel des actions, qui fera l'objet d'une approbation par chacune des parties et d'un soutien financier de la part de la Métropole Aix-Marseille-Provence, formalisé par la signature d'une convention annuelle ;
- d'évaluer le suivi et l'avancement des actions retenues.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

Le programme annuel 2019 des actions retenues s'élève à un montant de 367 673 euros. La participation de la Métropole proposée est de 65 458 euros, avec une avance possible, sur demande du PNR, qui s'élèvera à 50% du montant annuel 2019, soit 32 729 euros.

Il convient par conséquent d'établir une convention annuelle pour l'attribution, afin de préciser les modalités de versement de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 007-2402/17/CM du 13 juillet 2017, portant approbation d'un contrat de développement avec le Parc naturel de la Sainte-Baume ;
- La délibération n°ENV 011-4422/18/BM du 18 octobre 2018, portant attribution d'une subvention au Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour la réalisation du contrat de développement et l'approbation d'une convention ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux attachés à la conclusion du contrat de développement avec le PNR de la Sainte-Baume.
- Les modalités de suivi et de gestion dudit contrat de développement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'action annuel ci-annexé.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 65 458 euros au Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour l'année 2019.

Article 3 :

Est approuvée une convention annuelle d'attribution dans le cadre du contrat de développement avec la PNR de la Sainte-Baume ci-annexée.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2018 – Sous-politique G811 – Chapitre 065.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA